



LES AIDES FINANCIERES

Une indemnité de formation peut être octroyée aux candidats demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins 3 mois dans un service de l'emploi, et sous d'autres conditions, par la Nouvelle-Calédonie .

Le dossier de demande sera remis par l'IFPSS-NC aux candidats admis en formation



Pour toute question, appelez le 24 38 40 ou envoyez un e-mail à accueil@ifpssnc.nc
Plus d'informations disponibles sur www.ifpssnc.nc



DEVENIR ACCOMPAGNATEUR(TRICE) DE VIE



INSTITUT DE FORMATION DES
PROFESSIONS
SANITAIRES ET SOCIALES
DE LA NC

12, rue Juliette Bernard - BP 587 - 98845
Nouméa Cedex (687) 24.38.40 Mail :
accueil@ifpssnc.nc

LA FORMATION

La durée de la formation est de 38 semaines. La formation comprend en alternance :

- * 22 semaines d'enseignement théorique sur la base de 35h par semaine
- * 16 semaines de stage sur la base de 39h par semaine

Le diplôme d'accompagnatrice de vie, de niveau V, est obtenu après validation des 3 certificats professionnels unitaires (CPU) prévus au référentiel.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir réussi les épreuves de sélection (tests de niveau et entretien d'évaluation)
- Etre apte à exercer la profession (fourniture d'un certificat médical obligatoire)
- Avoir une attestation justifiant de la maîtrise de base des outils bureautiques et de l'Internet (B2I ou PCIE)

MODALITES D'ACCES A LA FORMATION

Retrait d'un dossier d'inscription à l'IFPSS-NC
Passage de tests de niveau visant à vérifier la maîtrise des compétences minimales nécessaires pour pouvoir suivre la formation (réponse à des questions portant sur le domaine sanitaire et social, réponse à des QCM QROC ou exercices courts)

Passage de l'entretien d'évaluation pour les candidats ayant validé les tests de niveau. Cet entretien porte sur les aptitudes et les motivations à exercer le métier.

Le diplôme d'accompagnatrice de vie peut être acquis :



à l'issue d'un parcours continu de formation

À l'issue d'un parcours discontinu



de formation pour les candidats ayant déjà suivi les modules préparant aux CPU



Par la voie d'une validation des acquis de l'expérience (VAE)

CONTENU DE LA FORMATION

3 Certificats Professionnels Unitaires (CPU) correspondant à chacune des activités de l'emploi type, portant sur :

- l'accompagnement de la personne dans les actes et activités de la vie quotidienne,
- l'accompagnement au maintien d'une vie sociale en favorisant les échanges,
- la participation à l'élaboration et au suivi du projet personnalisé de la personne accompagnée.

13 compétences en lien avec les 3 CPU